

MODELE DE CONTRAT DE BAIL

Commune :
Arrondissement :
Village :

Préambule :

Dans le cadre du programme Azôli, un programme de formation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat dans le secteur de l'aviculture est mis en œuvre. Ce programme cible 1000 jeunes désireux de créer leur entreprise dans le domaine de l'élevage de poulets de chair. Chaque bénéficiaire doit disposer d'un terrain pour l'installation des infrastructures d'élevage. En conséquence, le Bailleur s'engage à céder au Preneur le terrain objet du présent contrat, afin de lui permettre de participer à ce projet.

Dans le cadre du présent contrat de bail, le Bailleur¹ confie à un Preneur, le soin d'exploiter son bien immobilier pour des activités d'élevage du preneur suivant les modalités ci-dessous mentionnées.

1. Identification des Parties

Bailleur

Dénomination :

Sexe² :

Référence (pièce d'identité, enregistrement, RCCM, ...) :

Profession :

Quartier/Village :

Arrondissement :

Commune. :

Nom du Représentant³ :

Prénoms :

Sexe :

Référence pièce d'identité :

Profession :

Quartier/Village :

Arrondissement :

Commune. :

Qualité⁴ :

Agissant au nom et pour le compte de ..

Lieu de résidence :

Preneur

Dénomination :

Sexe⁵ :

Référence
(pièce
d'identité,
enregistrement
, RCCM, ...) :

Profession : ..

Quartier/Village

¹ Joindre l'acte de propriété du bailleur

² S'il y a lieu

³ S'il y a lieu

⁴ Selon le cas, écrire : « propriétaire ou présumé propriétaire » / « détenteur » / « représentant »

⁵ Si applicable

Téléphone :

e :

Arrondissement

t :

Commune : ..

Nom du
Représentant⁶:

Prénoms :

Sexe :

Référence pièce
d'identité :

Profession : ..

Quartier/Village
e :

Arrondissement
t :

Commune. : ..

Qualité⁷ :

Agissant au
nom et pour le
compte de

⁶ S'il y a lieu

⁷ Selon le cas, écrire : « propriétaire ou présumé propriétaire » / « détenteur » / « représentant »

.....
.....
.....
.....
.....
.....
Lieu de
résidence :.....
.....
.....

Téléphone : ..
.....
.....

Il a été convenu et arrêté entre les soussignés ci-dessus ce qui suit :

2. Objet du contrat et identification du bien immobilier

Le Bailleur met à la disposition du preneur qui accepte un immeuble identifié comme suit :

Commune.....Arrondissement.....Quartier/Village.....
Hameau.....Lieudit.....
.....

Situation de la parcelle :
.....
.....

Forme :Superficie :
.....

Muni de l'acte de propriété :
.....

3. Conditions

3.1 - Durée⁸ :
.....

- Date de début :
- Date de fin :
- Possibilité de reconduction⁹ :Modalité de reconduction :.....
.....

3.2 - Contrepartie (non révisable) :

A titre gratuit ☐

En numéraire ☐

Préciser la modalité :
.....
.....

En nature ☐

Préciser la modalité :
.....
.....

⁸ Préciser la durée en année ou en mois

⁹ Répondre par « oui » ou « non »

3.3 - Aménagements autorisés¹⁰ :

.....

.....

.....

3.4 - Autres conditions :

.....

.....

4. Obligations des parties

4.1 - Le Bailleur s'engage à :

- respecter rigoureusement les clauses du contrat, notamment celles relatives à la durée et aux droits accordés ;
- ne pas créer des troubles de jouissance au Preneur ;
- reconnaître, en cas de décès du Preneur pendant la durée contractuelle, à ses ayants-droits les droits acquis aux termes du présent contrat pour la période restant à courir.

4.2 - Le Preneur s'engage à :

- respecter les conditions du présent contrat ;
- ne pas sous-louer l'immeuble sans l'accord écrit du Bailleur ;
- s'en tenir à la superficie objet du présent contrat ;
- rendre l'immeuble à l'expiration du délai contractuel.

5. Résiliation

Le contrat ne peut être résilié qu'à la fin du bail. Toutefois, le non-respect par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations peut entraîner la rupture du contrat par l'autre partie, après un préavis écrit de mois resté infructueux.

Le Bailleur s'engage à ne pas demander la résiliation avant l'échéance du contrat tant que l'objet demeure valable.

Si le Preneur décide avant l'échéance de résilier le contrat pour des raisons de convenance personnelle, il ne pourrait prétendre à la récupération des loyers versés, ni à des dommages-intérêts, sauf clause contraire expressément définie.

6. Litiges

Pour tous litiges pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, le Bailleur et le Preneur déclarent privilégier la conciliation ou le règlement à l'amiable conformément aux articles 386 et suivants du Code Foncier et Domanial.

7. Reconnaissance des parties

Les parties reconnaissent que :

- le présent contrat a fait l'objet de négociations préalables entre elles ;
- le présent contrat reflète de façon exhaustive l'entente intervenue entre elles ;

¹⁰ Préciser s'il y a eu lieu les modalités desdits aménagements et de leur gestion

- les articles du présent contrat sont lisibles ;
- la compréhension de ces articles ne leur a posé aucune difficulté ;
- chaque partie a pris possession d'un exemplaire du présent contrat immédiatement après la signature de celui-ci par toutes les parties.

8. Date d'effet

Le présent contrat prend effet à compter

Fait à le

En cinq (05) ¹¹ exemplaires originaux

Le Bailleur,

Le Preneur,

Témoins

1°) _____

1°) _____

2°) _____

2°) _____

Visa de la SVGF¹²

¹¹ 1 copie au Bailleur, 1 copie au Preneur, 1 copie à la SVGF, 1 copie à la CoGeF, 1 copie au Service d'Enregistrement

¹² Visa du Président et du Secrétaire Exécutif Permanent au moins